

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/14 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/11</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 21 (dont pouvoirs : 0)

POUR : 21

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt huit mars deux mille douze

Le onze avril deux mille douze, à 18h30, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, délibérant ainsi sans condition de quorum (art L.2121.17 du CGCT)

Date de la convocation : 29/03/2012

Mme BUSQUET est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Damien GEORGES ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2012

« Vu le compte-rendu de la séance du Bureau du 1^{er} février 2012 transmis à l'ensemble de ses membres ;

Après en avoir délibéré, le Bureau ADOPTE le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2012.

Pour extrait certifié conforme, le 13 avril 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

